

## Les jeunes filles à l'École des Mines

Une jeune Parisienne demanda récemment à s'inscrire au concours de l'École des Mines. C'était la première fois qu'une telle demande était adressée à l'École des Mines de Paris; mais une jeune fille ayant été admise, il y a une dizaine d'années à l'École des Mines de Saint-Etienne, il y eut quelque hésitation pour répondre à la candidature parisienne. Finalement le conseil des professeurs et le conseil de l'École se mirent d'accord pour refuser l'inscription de la candidate, se basant sur le règlement de l'École qui indiquait que les ingénieurs sortis de l'École des Mines devaient pouvoir être appelés à *fonctionner dans les mines*. Or, d'après le code du travail, les femmes n'ont pas le droit de travailler dans les mines.

A la suite de cette décision, nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec un professeur de l'École des Mines de Paris qui nous a précisé qu'en dehors même de l'interdiction du code, il n'était matériellement pas possible à une femme de travailler dans les mines, ce travail étant particulièrement pénible et devant s'effectuer au milieu d'ouvriers peu ou pas vêtus.

Tout en prenant ces arguments en considération, nous nous sommes demandé si, pourtant, il n'y aurait pas eu quelque moyen de tourner cette difficulté, puisqu'une femme avait déjà obtenu le diplôme et puisque aussi le titre d'ingénieur des mines ouvrait des débouchés autres que le travail dans les mines.

Pour avoir quelques renseignements précis, nous nous sommes donc adressée à celle qui, autrefois, força les portes de l'École des Mines de Saint-Etienne et qui n'est autre que la fille de M. Schrameck, sénateur des Bouches du Rhône. Qui eût pu penser que M. Schrameck, si peu féministe, aurait une fille qui ne craindrait pas de faire ouvrir un nouveau concours aux femmes?

« Comment avez-vous fait, lui avons-nous demandé, pour tourner le fameux règlement du code du travail? »

— Ce fut bien simple, nous répondit alors la jeune femme : on m'a simplement demandé, à mon entrée, de signer une feuille comme quoi je m'engageais à ne jamais exercer dans une mine, ce que j'ai signé, d'autant plus volontiers, que le travail dans les mines n'est vraiment pas un travail de femmes. En sortant de l'École j'ai été ingénieur dans une usine de produits chimiques. On m'a fait à ce moment-là plusieurs propositions encore pour des usines métallurgiques. »

Mariée actuellement à un ingénieur de la marine, la jeune femme n'exerce plus, mais elle reste persuadée que d'autres jeunes filles pourraient utilement trouver des débouchés en sortant de l'École des Mines.

— Pourquoi aviez-vous choisi les Mines plutôt que Centrale?, lui avons-nous demandé tout d'abord.

— Tout simplement parce que le concours de Centrale exigeait de grandes capacités en dessin, et que je n'avais pas de dispositions spéciales pour cela. nous avoua-t-elle franchement.

En résumé, nous pensons que si d'autres jeunes filles se décidaient à présenter de nouveau leur candidature à l'École des Mines, il serait utile que, préalablement, elles voient le Ministre des Travaux Publics, afin que le fameux argument du travail dans les mines puisse être tranché avant que la question ne revienne devant l'École. Souhaitons aussi, qu'avant de tenter de telles démarches, les jeunes filles s'adressent aux associations d'étudiantes ou à nos organisations féminines qui pourraient étudier préalablement la question et ne les présenteraient aux administrations ou aux ministres qu'après des enquêtes approfondies, des rapports bien préparés et des démarches officieuses auprès des personnalités influentes.

C.B.

Pour nos lectrices qui s'intéresseraient aux carrières d'ingénieur, nous les informons que l'Office des renseignements pour

- les Carrières féminines, 214, Bd Raspail a Paris vient d'éditer une notice sur les écoles ouvertes aux femmes, conditions d'admission, débouchés, etc.. prix de la notice 2 frs 50.

n - 986

18/07/1931